

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 11 janvier 2016
No de dossier : 10887/115805.00168

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (QC) H4Z 1A2

**Objet : Demande d'intervention de la FCEI portant sur la demande de révision du ROEÉ de la décision D-2015-179 du 29 octobre 2015 sur la demande d'Hydro-Québec relative à l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd de Bécancour en périodes de pointe
V/D : R-3953-2015**

Chère consœur,

Nous représentons les intérêts de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (la « FCEI »), laquelle nous a donné le mandat de vous transmettre la présente lettre afin de vous informer que la FCEI entend intervenir à la demande de révision du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (le « ROEÉ ») dans le dossier R-3953-2015.


Plus précisément, la FCEI désire vous informer qu'elle entend appuyer la position du ROEÉ relativement à la demande d'Hydro-Québec relative à l'utilisation de la centrale thermique au gaz naturel de TransCanada Energy Ltd à Bécancour en période de pointe pendant 20 ans, soit de 2016 à 2036, et ce, afin de réviser et révoquer la décision 2015-179 du 29 octobre 2015.

La FCEI a un intérêt évident à participer à la demande de révision du ROEÉ en ce que la décision à être rendue par la Régie de l'énergie aura une répercussion directe et immédiate sur le déroulement et les activités auxquelles sont assujettis ses membres.

Nous envisageons que notre argumentation orale sera d'une durée approximative de 30 minutes.

En espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur,
l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/jpt